

COMPTE-RENDU DE LA CAPN DES MAGASINIERES DES BIBLIOTHEQUES DU 7 NOVEMBRE 2019

Motions

Deux motions ont été conjointement présentées par la CGT-Ferc Sup et le SNASUB-FSU :

- **Pour une retraite solidaire** : la réforme des retraites « par points » s'annonce comme une catastrophe sociale avec paupérisation à la clé alors que les salaires de nombreux actifs suffisent à peine pour vivre un mois. Nous relayons **l'appel à la grève** de nos organisations syndicales, la CGT et la FSU, **du 5 décembre 2019**
- **Pour une meilleure reconnaissance de l'ancienneté** : nous dénonçons les taux de promotion chaque année plus bas et la non-proposition au tableau d'avancement, très fréquente, d'agents souvent âgés de 60 ans et plus qui ont une grande ancienneté générale et de grade, par leurs établissements.

Tableaux d'avancement

Le SNASUB-FSU défend les critères d'ancienneté et d'âge. Il faut savoir que dans le cas des établissements relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), il est impossible pour nous de modifier un classement effectué par la Commission paritaire d'établissement. Pour les établissements relevant du ministère de la Culture et de la Communication (MCC), nous parvenons à gagner quelques noms d'agents non proposés, car les décisions de propositions sont prises uniquement par la direction de ces établissements où il n'existe pas d'instance de concertation locale.

Tableau d'avancement au grade de magasinier principal de 2^e classe

233 agents étaient promouvables, dont 188 pour le MESRI et 43 pour le MCC ; 2 agents étaient détachés de leur administration d'origine.

58 agents ont été promus (soit 25%) : 47 au MESRI et 11 au MCC.

Tableau d'avancement au grade de magasinier principal de 1^{re} classe

913 agents étaient promouvables, dont 691 pour le MESRI et 212 pour le MCC ; 10 agents étaient détachés de leur administration d'origine.

63 agents ont été promus (soit 7%) : 48 au MESRI et 15 au MCC.

A l'issue de chaque tableau d'avancement, la parité syndicale s'est prononcée contre les listes établies. En effet, nous nous refusons à cette opération de tri des collègues et nous revendiquons des possibilités d'avancement bien supérieures à ce qu'elles sont.

Quelques jours après la tenue de cette CAPN, la direction générale des ressources humaines (DGRH) nous a informés de plusieurs modifications sur le tableau d'avancement au grade de magasinier principal de 1^{re} classe. En effet, un agent avait été oublié par l'administration (il ne figurait pas dans

la liste soumise au vote) : l'administration a glissé un autre agent de la liste principale vers la liste complémentaire pour faire réapparaître l'agent qu'elle avait oublié sur la liste principale. L'administration a également retiré un agent du tableau d'avancement en motivant sa décision. Si un tel procédé est légal et rarissime, dans le contexte actuel d'attaque des CAP, nous nous interrogeons sur l'avenir du dialogue social face à cette volonté affichée de l'enterrer et sur le traitement qui sera fait des collègues : nous avons eu là l'exemple d'un établissement qui ne connaissait pas les dossiers de ses agents.

Titularisations

53 agents ont été titularisés. Une prolongation de stage d'un an a été prononcée contre l'avis de la parité syndicale qui y était fortement opposée.

Fiche de signalement à l'Université de Cergy-Pontoise

Suite aux actes criminels d'un agent de la préfecture de police de Paris le 3 octobre 2019, et suite aux discours du président de la République sur « le société de vigilance » et du ministre de l'intérieur sur le signalement de signes de radicalisation ; un responsable de la sécurité de l'Université de Cergy-Pontoise a créé et envoyé une grille de signalement à l'ensemble du personnel de l'université de Cergy-Pontoise listant des signes de radicalisation : « signaux faibles de radicalisation ». Cette grille de signalement devait servir d'outil pour dénoncer des collègues et des étudiants à partir d'éléments physiques, et comportementaux observés, supposés indiquer une forme de radicalisation. Parmi ces signaux retenus : le port de la barbe, le fait de ne pas manger de viande, de s'intéresser à la politique internationale. Ces indications désignent de façon totalement arbitraire des individus et jettent la suspicion sur une catégorie d'agents et d'étudiants. Les agents ayant reçu cette fiche de signalement ont été extrêmement choqués et seule la médiatisation (article notamment dans le journal Libération) a fini par entraîner une réaction de l'administration de l'université de Cergy Pontoise qui considère que cette démarche d'un de ses agents de sécurité est une « maladresse ». Aucune sanction n'a été prise. Outre qu'il est inadmissible que l'administration n'ait pas réagi d'elle-même, la constitution de grille visant une catégorie d'individus, rappelle des heures sombres de l'histoire de France, cela est contraire à la notion de neutralité de la fonction publique. Nous avons donc demandé au ministère de l'enseignement supérieur de faire un rappel à la loi et qu'il veille à ce que, ce type d'initiative ne se reproduise plus.

Les représentant.e.s SNASUB-FSU à la CAPN des Magasiniers des bibliothèques